

ARRETE MUNICIPAL
n° 2025 - 11
Réglementation de la circulation sur l'impasse des Annonciades (V.C. 23)
aux abords du n° 100
Travaux de pose d'un réseau d'eau potable

Le Maire de la Commune de SALES ;

VU l'article L 141-2 du Code de la Voirie Routière ;
VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;
VU la demande de l'entreprise SAUR du 03 mars 2025 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur l'impasse des Annonciades (V.C. 23) - aux abords du n° 100 - durant les travaux de pose d'un réseau d'eau potable, afin d'assurer la sécurité des usagers de cette voie et du personnel de l'entreprise ;

CONSIDERANT que ces travaux pourraient provoquer, du fait de leur emplacement, des perturbations dans la circulation des véhicules,

ARRETE

Article 1 :

Deux jours durant la période du lundi 17 mars au lundi 31 mars 2025, la circulation sera **PERTURBEE** (**alternat manuel et vitesse limitée à 30 km/h**) sur l'impasse des Annonciades (V.C. 23) – aux abords du n° 100 - durant les travaux de pose d'un réseau eau potable.

Article 2 :

La signalisation nécessaire sera assurée par l'entreprise SAUR, chargée des travaux.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Entreprise SAUR (42210 MONTROND-les-BAINS) – claud.boccanier@saur.com

SALES, le 26 mars 2025



Jean-Luc FALGUERE
Maire-Adjoint,

Responsable Voirie – Travaux Extérieurs

Copies :

- Gendarmerie de Rumilly - cob.rumilly@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Pompiers de Rumilly - rumilly.prevision@sdis74.fr ; rumilly.chef@sdis74.fr
- Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie – contact@rumilly-terredesavoie.fr
- Anthony AVRILLON – anthony.avrillon@mairie-sales.fr